

PLAIDOYER POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES DE 2024

Depuis trois ans, le continent européen fait face à une succession de crises majeures que beaucoup pensaient appartenir au passé. Une épidémie mondiale de coronavirus a paralysé la planète pendant plusieurs années, la guerre a fait son retour en Europe, les phénomènes climatiques extrêmes se sont multipliés de manière inédite sous l'effet du réchauffement, et la question de l'habitabilité de certains de nos territoires, et plus globalement de notre résilience collective, est désormais posée de manière très concrète et à très court terme.

Face à ces défis, l'espoir ne doit pas céder au fatalisme. Face à la crise sanitaire, l'Europe a notamment coordonné une réponse vaccinale commune. Face au retour de la guerre sur le continent, l'Europe a su organiser la solidarité avec le peuple ukrainien. Face à la crise énergétique, des mécanismes de plafonnement des prix ont pu être activés.

Mais pour autant, les choses ont changé. Plus que jamais, le projet européen doit se faire au plus près de nos concitoyens et faire confiance aux territoires. Face aux crises, ils ont démontré qu'ils restaient les premières forces de cohésion et d'unité. En première ligne face à la pandémie, ils n'ont pas hésité à assumer leurs responsabilités, et parfois à outrepasser leurs strictes compétences légales, parce que la protection de leurs concitoyens l'exigeait.

Face au réchauffement climatique, nos villes et agglomérations restent en première ligne, elles qui concentrent deux tiers des émissions de gaz à effet de serre. Face aux fractures sociales, elles apportent au quotidien des réponses pour que la transition écologique soit socialement juste, et que la cohésion soit maintenue entre toutes et tous. Face aux fractures territoriales, nos territoires, qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux, innovent pour construire des solutions coopératives.

Notre communauté de destin européenne est nécessaire, mais elle est fragile. Les forces centrifuges existent, et les élections européennes de 2024 seront les premières à se tenir depuis la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne en 2020. Face à la montée des discours nationalistes et anti-européens, nous sommes convaincus que les territoires sont les lieux où se construit de manière concrète une démocratie européenne, fondée sur la conviction qu'aucun des défis auquel nous sommes confrontés ne sera résolu seul, et que la transition écologique et sociale sera d'autant plus efficace et juste qu'elle sera collective.

Pour ces raisons, nous nous estimons légitimes à réaffirmer un certain nombre de principes et d'orientations dans le cadre des élections européennes de 2024 : un principe de solidarité, un principe de coopération et un principe de confiance. Quel modèle opposerons-nous aux conflictualités que

portent souvent en germe les crises ? Quel projet européen choisirons-nous pour les années à venir, afin d'accélérer les transitions de notre continent ? Santé, climat, énergie, numérique, économie, industrie, social, accueil des réfugiés... Quelles sont les nouveaux engagements qui doivent fonder notre vivre-ensemble européen ?

Les objectifs que nous partageons :

Un nouveau regard à construire sur le fait urbain

L'Europe doit défendre une certaine vision des territoires urbains, innovants. Ils concentrent deux tiers des émissions de gaz à effet de serre, deux tiers des personnes en situation de précarité, mais aussi deux tiers des jeunes. Ce sont aussi des fabriques démocratiques. C'est aussi 70% de l'investissement public local. Porteuses de profondes transformations, les villes et métropoles sont les actrices d'une Europe qui doit montrer le chemin et répondre aux nombreux défis auxquels elle doit faire face. Ce sont à la fois des lieux de défis et de solutions, qui justifient une attention particulière, une reconnaissance institutionnelle dans la capacité à peser dans la démocratie européenne et une confiance renforcée. Par ailleurs, les institutions européennes produisent nombre de directives et règlements qui ont un impact direct et fort sur les villes et les politiques publiques locales (mobilité décarbonée, qualité de l'air, gestion de l'eau et des déchets...). Cela nécessite à la fois de mieux reconnaître le rôle et la place des villes dans l'élaboration de la législation et la réglementation européennes, mais aussi d'avoir une meilleure organisation des villes françaises pour faire part de leur point de vue, via les réseaux européens mais aussi directement dans le cadre des positions de l'Etat.

- **Proposition n° 1 : Mettre réellement en œuvre l'agenda urbain de l'UE et la nouvelle Charte de Leipzig, avec une meilleure articulation des cadres législatifs, réglementaires et financiers entre le niveau national et le niveau européen, mais aussi le niveau international (le nouvel agenda urbain de ONU Habitat III).**
 - ⇒ *Avec un focus nécessaire sur la disposition, dans le document de mise en œuvre de la nouvelle Charte de Leipzig, où il est recommandé aux Etats membres de « prendre les mesures appropriées et engager les organes compétents à tous les niveaux de participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'Agenda urbain pour l'UE conformément aux principes stratégiques énoncés dans la nouvelle charte de Leipzig et dans le respect des compétences respectives et des principes de subsidiarité et proportionnalité ».*
 - ⇒ *Assurer la mise en œuvre concrète de la disposition suivante de la nouvelle Charte de Leipzig : « Soutenir le développement ou la réallocation des programmes de financements nationaux ou régionaux pour les grands défis urbains et faciliter le cofinancement par les*

fonds européens en tant qu'instruments importants pour permettre des stratégies et projets de développement urbain intégré et durable ».

- **Proposition n°2 : Appuyer la révision du [Pacte d'Amsterdam de 2016](#).**
- **Proposition n°3 : Assurer une représentation des grandes villes et intercommunalités au sein de la délégation française du Comité des Régions de l'Union européenne pour la mandature post 2020-2025.**
- **Proposition n°4 : Pérenniser au niveau national, une structure de concertation sur les sujets européens en y associant les collectivités territoriales - dont les territoires urbains au travers de France urbaine - sur le modèle du Comité transpartisan d'échanges et de suivi de la présidence française de l'Union européenne 2022.**
- **Proposition n°5 : Assoir la présence de la France dans les réseaux européens par l'implication des villes françaises, et conforter Strasbourg comme siège du Parlement européen, ainsi que les relations avec les assemblées parlementaires en Europe, telles le Parlement européen, ou encore, au-delà de l'Union européenne, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.**

Faire face à un mur d'investissement qui exige une réelle capacité d'agir des territoires

Pacte vert pour l'Europe, plan de relance européen « *Next generation EU* » post-Covid, programmation 2021-2027... : les réponses se sont multipliées sans réelle articulation et de manière encore très silotée et descendante, y compris au niveau national. Les territoires urbains regrettent que l'accompagnement - notamment au niveau du financement - pour réussir ces transitions ne soit pas à la hauteur. L'accès aux financements européens s'est complexifié au fil des années, décourageant les territoires et les porteurs de projets. En outre, les fonds européens restent trop peu territorialisés et lisibles pour les acteurs locaux. L'inquiétude des territoires urbains est grandissante avec une tendance à la restriction de la capacité d'action des territoires urbains à soutenir les démarches territoriales intégrées de transition et de renforcement de la résilience. Remettons de l'ambition dans la politique de cohésion, sa finalité et ses objectifs stratégiques. Les défis sont immenses et chaque niveau de gouvernance doit être pleinement mobilisé et afin de travailler dans une approche collaborative et partenariale.

- **Proposition n°6 : Assurer des moyens financiers propres aux autorités locales afin d'entériner leur capacité d'action**, notamment par un discours favorable à l'autonomie fiscale des collectivités.
- **Proposition n°7 : Avoir le fléchage du FEDER vers le développement urbain durable (8% actuellement dans le règlement FEDER) au niveau régional**, afin de déterminer la part qui revient réellement aux collectivités urbaines, en première ligne de la transition au vu de leurs compétences (logement, mobilité, développement économique, etc.).
- **Proposition n°8 : Favoriser des initiatives européennes transverses ciblant les territoires**, telle la Mission Villes, et permettre que la participation à ces initiatives européennes déclenche une « automaticité » pour accéder aux fonds du programme sectoriel concerné et/ou aux fonds européens structurels d'investissement de la politique de cohésion.

Construire une réponse européenne intégrée à la transition écologique et sociale

Socle européen des droits sociaux, santé, inclusion, ne laisser personne sur le bord du chemin, lutter contre les fractures sociales... Avoir une approche systémique des transitions pour ne pas créer d'exclusion et « casser les silos », qu'ils soient thématiques, administratifs ou territoriaux afin de permettre d'avoir une vision plus transversale des enjeux, au service notamment de la coopération avec les territoires voisins, avec lesquels ils sont en situation d'interdépendance et de réciprocité.

- **Proposition n°9 : Intégrer un impératif de transversalité entre les directions générales de la Commission européenne pour répondre à l'objectif d'une contractualisation intégrée et territorialisée à la hauteur du caractère global et interdépendant des transitions territoriales à réussir.**

La nécessité de renforcer l'Alliance des territoires

50% de communes rurales font partie des territoires urbains membres de France urbaine. C'est à partir des territoires que se construisent les réponses européennes aux défis de l'urgence climatique et sociale. Aucun résultat ne sera atteint par un seul Etat membre ou par un seul territoire, mais c'est par la coopération et l'alliance entre territoires urbains, péri-urbains et ruraux que se concrétisera la transition vers plus de sobriété, de solidarité et de résilience.

- **Proposition n° 10 : Encourager et renforcer le fléchage de crédits européens sur les projets de coopérations interterritoriales au service de l'Alliance des territoires : pôles métropolitains, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, CRTE interterritoriaux, ou tout autre échelle librement déterminée par des territoires porteurs de projets de coopération, y compris transfrontaliers.**

Faire de la commande publique responsable et durable un levier d'accélération des transitions

Afin de mieux répondre aux attentes des villes, la fonction stratégique de l'achat public doit être reconnue pour appuyer un développement économique local plus vertueux et inclusif. France urbaine avait déjà présenté des [recommandations](#) pour [mieux adapter le cadre européen de la commande publique aux enjeux écologiques et sociaux des territoires](#) à l'occasion de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

- **Proposition n°11 : Adapter le cadre européen de la commande publique pour accélérer la transition écologique et sociale, en appuyant notamment la demande du Parlement européen sortant d'une proposition législative sur la passation de marchés publics écologiques, en y ajoutant la dimension sociale.**

Faire des villes les fabriques de la citoyenneté européenne

Les élections européennes doivent permettre de faire vivre le débat dans les territoires et porter les orientations souhaitées par les citoyens pour l'Union européenne, avec une attention particulière envers les jeunes. Parce que le futur de l'Europe doit se définir au plus près des citoyens, en proximité et en résonance avec leurs aspirations, la mobilisation citoyenne passe naturellement par l'échelon local, par l'intermédiaire des maires et présidents d'agglomérations et métropoles, qui a développé son savoir-faire en matière de participation citoyenne. Alors que s'est achevée, il y a près d'un an maintenant, la [Conférence sur l'avenir de l'Europe](#), l'objectif est de continuer à soutenir les 49 propositions faites par les citoyens, et de demander aux nouveaux dirigeants européens de s'engager à continuer à mettre en œuvre ces propositions.

- **Proposition n°12 : Poursuivre les travaux citoyens et appeler les futures institutions européennes à engager une réforme ambitieuse de l'Union européenne.**